

ANNEE 1965 -X- N° 104/PR-SGG.

Décret portant nomination des membres du
Cabinet du Président de la République -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Constitution du 11 Janvier 1964, notamment en ses articles 17 et 35 ;
- VU le Décret N° 103/PR/SGG du 1er Décembre 1965, portant formation du Gouvernement ;
- VU l'Ordonnance N° 15/GPRD-SGG du 21 Janvier 1964, fixant les rémunérations des personnels servant dans un cabinet ministériel,

D É C R Ê T E :

Article 1er - Sont nommés :

- Directeur de Cabinet du Président de la République, cumulativement avec ses fonctions :
Mr Christian VIEYRA.
- Directeur-Adjoint de Cabinet : Mr Jean NICOLAS
- Chef de Cabinet : Mr Joseph ALIKPARA
- Chef de Cabinet Militaire et Conseiller Technique à la Défense : Capitaine KOUANDETE Maurice
- Aide de Camp : Lieutenant BOURAIMA Issifou.

Article 2 - Le présent décret sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 1er DECEMBRE 1965

Par le Président de la République,

Ampliations :

PR 4 - Intéressés 5
DGF-DB-CF-SF-DC 10
Trésor 4 - SGG 4 -
Ministères 4 - IAA 2
JORD 1 -


T. CONGACOU

Le Secrétaire d'Etat aux Finances, à l'Economie, au
Développement Rural et à la Coopération,

Le Secrétaire d'Etat à la Fonction
Publique, au Travail et aux
Affaires Sociales,


A. BOYA